



Le collège des bourgmestre et échevins invite les membres du conseil communal à se réunir en date du

**Vendredi 24 mai 2024 à 08.30 heures**

dans la salle de conférence de la mairie à BERG.

**ORDRE DU JOUR:**

**Séance publique (20 points) :**

1. Enseignement :
  - 1.1. Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2024/2025.
  - 1.2. Proposition de réaffectation pour le poste vacant d'institutrice ou d'instituteur sur la liste 1 (C2-4 100% ) pour l'année scolaire 2024-2025.
2. Changements dans les organes communaux :
  - 2.1. Démission de l'échevine Mme Sylvette Schmit-Weigel.
  - 2.2. Désignation d'un candidat au poste vacant d'échevin de la commune de Betzdorf à proposer à la nomination par le Ministre des affaires intérieures.
3. Affaires de personnel :
  - 3.1. Création d'un poste de salarié à tâche intellectuelle pour les besoins du service technique.
  - 3.2. Fixation de la rémunération du poste de salarié à tâche intellectuelle.
4. Droit de préemption :
  - 4.1. Confirmation de l'exercice du droit de préemption concernant des terrains sis au lieu-dit « Niederbant » à Mensdorf.
5. Lotissements/PAG/PAP :
  - 5.1. Approbation de la modification ponctuelle du PAG au lieu-dit « Roudemerbaach » à Olingen.
  - 5.2. Approbation de la modification ponctuelle du PAP QE au lieu-dit « Roudemerbaach » à Olingen
6. Devis et devis supplémentaires :
  - 6.1. Installation d'un train miniature à Olingen - Devis et crédit nouveau.
  - 6.2. Revalorisation de l'ancien « Café de l'Amérique » à Olingen - Devis et crédit supplémentaire.
7. Décomptes de travaux extraordinaires :
  - 7.1. Aménagement d'une aire de jeu à Olingen.
  - 7.2. Construction d'un ensemble de logements à Mensdorf.
8. Contrats :
  - 8.1. Avenants aux contrats de mise à disposition.
9. Commissions consultatives communales :
  - 9.1. Nomination de membres de la commission « #betz4yourfuture ».
10. Règlements communaux :
  - 10.1. Règlement taxe : fixation des prix d'entrée du « Betzfield 2024 ».
  - 10.2. Règlement général de Police – Abrogation des articles superfétatoire suite aux vote des sanctions administratives.
  - 10.3. Règlements de circulation.
11. Informations aux membres du conseil communal.
12. Rapports des représentants auprès des différents syndicats.
13. Questions aux membres du collège des bourgmestre et échevins.

Berg, le 17 mai 2024.

Le collège des bourgmestre et échevins,